

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Splash by Realco SUPERKLOR GALET  
 Code du produit : REV0164  
 Type de produit : Désinfectant  
 Autres moyens d'identification : N° autorisation 508B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.  
 Avenue Albert Einstein, 15  
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium  
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63  
[info@realco.be](mailto:info@realco.be) - [www.realco.be](http://www.realco.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335  
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 H400  
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 H410

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

attention

Composants dangereux :

symclosène; acide borique

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 - Tenir hors de portée des enfants P261 - Éviter de respirer les poussières P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P405 - Garder sous clef P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
Phrases EUH	: EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Indications de danger détectables au toucher	: Applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
symclosène	(N° CAS) 87-90-1 (N° CE) 201-782-8 (N° Index) 613-031-00-5	> 30	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
acide borique substance de la liste candidate REACH (Boric acid)	(N° CAS) 10043-35-3 (N° CE) 233-139-2 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25	1 - 5	Repr. 1B, H360FD

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
acide borique	(N° CAS) 10043-35-3 (N° CE) 233-139-2 (N° Index) 005-007-00-2 (N° REACH) 01-2119486683-25	(C >= 5,5) Repr. 1B, H360FD

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Ne rien donner à boire ou à manger. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. Oedème pulmonaire. Risque de pneumonie aspiratoire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. Douleurs abdominales, nausées. Troubles gastro-intestinaux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Grande quantité d'eau.  
Agents d'extinction non appropriés : Produit chimique sec.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir section 8.  
Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Évacuer la zone. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir section 8. Éviter de respirer les Poussières.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Délimiter la zone de danger. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner le personnel superflu.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer.  
Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Rincer abondamment à l'eau.  
Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Acides.  
Matières incompatibles : Peut corroder certains métaux.  
Température de stockage : 4 - 25 °C  
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.  
Matériaux d'emballage : PEHD. PET. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

symclosène (87-90-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 Cl gaz
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0,5 ppm Cl gaz
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup> Cl gaz
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	1 ppm Cl gaz
acide borique (10043-35-3)		
Belgique	Nom local	Borate, composés inorganiques de # Borate, composés inorganiques de
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### Equipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre B/P2.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Utiliser un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection. (EN 134). Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. Protection oculaire (standard EN 166)

#### Protection de la peau et du corps:

Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant

#### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre B/P2



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Eviter toute exposition inutile.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Chlore.
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: > 225 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: > 250 °C
Température d'auto-inflammation	: Le produit n'a pas été testé

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: ~ 1000 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau. Eau: 12 g/l
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Danger d'explosion en contact avec : Voir la section 10.1 Réactivité.
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La combustion produit des gaz dangereux. Chlore.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec. acides. Oxydants. Amines. Agents réducteurs, alcalis, métaux finement divisés. Composés azotés. les huiles/grasses.

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité. Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

ATE CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
----------------------	-----------------------------

<b>symclosène (87-90-1)</b>	
DL50 orale rat	406 mg/kg
DL50 cutanée lapin	20 mg/kg 34 Hours

<b>acide borique (10043-35-3)</b>	
DL50 orale rat	3500 - 4100 mg/kg
DL50 orale	lapin
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2 mg/l 2 heures

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

symclosène (87-90-1)	
EC50, daphnie	0,2 ppm (48 heures)
CL50, poissons	0.32 mg/l (96 heures)

acide borique (10043-35-3)	
EC50, daphnie, Daphnia magna	133 mg/l (48 heures)
CL50, Poisson, Carassius auratus (poisson rouge)	178 mg/l (3 jours)
CL50, Poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	100 mg/l (32 jours)
NOEC, daphnie, Daphnia magna	6-13 mg/l (21 jours)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

acide borique (10043-35-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide borique (10043-35-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Splash by Realco SUPERKLOR GALET	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

symclosène (87-90-1)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
acide borique (10043-35-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
3077	3077	3077	3077	3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
<b>Description document de transport</b>				
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s., 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

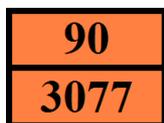
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT ; Symclosene), 9, III	L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN		L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III	L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
9	9	9	9	9
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: M7
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5kg
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC08, LP02, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP12, B3
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T1, BK1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP33
Code-citerne (ADR)	: SGAV, LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V13
Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)	: VC1, VC2
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Danger n° (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 966, 967, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P002, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP12
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B3
Instructions pour citernes (IMDG)	: T1, BK1, BK2, BK3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-F

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Catégorie de chargement (IMDG) : A  
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW23

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y956  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 956  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 400kg  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 956  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 400kg  
Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A179, A197  
Code ERG (IATA) : 9L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M7  
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601  
Quantités limitées (ADN) : 5 kg  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Équipement exigé (ADN) : PP, A  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0  
Exigences supplémentaires/Observations (ADN) : \* Only in the molten state. \*\* For carriage in bulk see also 7.1.4.1. \*\*\* Only in the case of transport in bulk.

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : M7  
Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601  
Quantités limitées (RID) : 5kg  
Quantités exceptées (RID) : E1  
Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08, LP02, R001  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP12, B3  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP10  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T1, BK1, BK2  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP33  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAV, LGBV  
Catégorie de transport (RID) : 3  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W13  
Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) : VC1, VC2  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW31  
Colis express (RID) : CE11  
Numéro d'identification du danger (RID) : 90

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration  $\geq 0.1\%$  ou avec une limite spécifique plus basse: acide borique (EC 233-139-2, CAS 10043-35-3)

# Splash by Realco SUPERKLOR GALET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Version	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
14	Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	Modifié	
14	Transport admis (ADN)	Enlevé	
14	Point d'éclair (IMDG)	Ajouté	
14.6	Exigences supplémentaires/Observations (ADN)	Ajouté	
14.6	Dispositions spéciales (ADR)	Modifié	
14.6	Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	Enlevé	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, Catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique
EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit